



Problème d'honoraires du liquidateur judiciaire

Par laly44, le 10/10/2009 à 16:46

Bonjour,

J'ai fait appel à un mandataire judiciaire pour la liquidation judiciaire de mon magasin. J'ai vendu ma maison afin de pouvoir régler ma dette globale s'élevant à environ 18 000 euro (banque, fournisseurs...) Mais au regard de la reddition des comptes, mon mandataire m'a prit 18000 euro de frais d'honoraires (frais sur la maison, sur les créances...).

J'ai payé le double de mes dettes ne serait-ce que pour ces propres frais ! Cela me semble énorme pour une petite affaire.

Y a t-il eu abus ? J'ai envoyé une lettre de contestation au juge commissaire et j'attends à ce jour, sa réponse.

Puis-je faire appel à un avocat ? Ais-je une chance de pouvoir récupérer un peu d'argent ? Le tribunal peut-il le condamner pour abus de frais ? Il a verser des sommes supplémentaires à des créanciers alors qu'elles ne figuraient pas sur le tableau de mes créances ? Je n'ai absolument aucune explications sur le versement de ces sommes (9000 euros environ). Je ne parviens pas à trouver de réponses concrètes à mes questions.

Le juge commissaire va t-il me rendre réponse ? Que dois-je faire ?

De plus, j'avais négocié avec ma banque un découvert autorisé car je démarrai l'activité avec très peu de trésorerie. Ce découvert m'a été promis verbalement mais il fallait attendre trois mois d'activité. Ces trois mois se sont écoulés mais évidemment, je me suis retrouvée en solde débiteur (1000 euros environ). Au vu du compte débiteur, il n'était plus question de m'accorder ce débit. J'estime qu'il y a eu abus de confiance de la part de la banque. Ais-je un recours ? J'ai contacté plusieurs autres banques qui pouvaient me reprendre, sous de meilleures conditions, mon prêt. J'aurai peut-être pu éviter la liquidation mais mon mari fût muté sur l'île de la Réunion et je n'ai pas eu le temps de vendre mon magasin entre temps ou de poursuivre avec l'aide d'une autre banque mon activité. La liquidation fût donc inévitable. Cependant, l'erreur commise a été de démarer l'activité avec peu de trésorerie. Vous remerciant pour votre réponse. Cordialement.